



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 02/12/2015  
Reçu en préfecture le 02/12/2015  
Affiché le **- 2 DEC. 2015**  
ID : 056-215601626-20151202-DB20151116-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mercredi 25 novembre 2015

**INTERVENTIONS ARTISTIQUES D'AMZER NEVEZ AU GROUPE SCOLAIRE PREVERT-DESNOS**

**Etalent présents :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC

**Absente excusée :**

Dominique DAUGES

Secrétaire de séance : Serge LECUYER

Présents : 30  
Pouvoirs : 02  
Excusée : 01

**INTERVENTIONS ARTISTIQUES D'AMZER NEVEZ AU GROUPE SCOLAIRE PREVERT- DESNOS**

Rapporteur : Hélène BOLEIS

Le Centre Culture Amzer Nevez marque son implication dans le territoire qui l'environne par le développement de rencontres amateurs / professionnels.

Des actions d'éducation artistique et culturelle en direction des élèves des écoles primaires ont été mises en place depuis plusieurs années avec l'élaboration de documents pédagogiques pour chaque création, des ateliers animés par les artistes dans les écoles, des rencontres avec les artistes pendant la résidence, répétitions publiques etc.

Pour l'année concernée, dix interventions d'un des artistes JC Normant du groupe SAFAR en résidence à Amzer nevez sont prévues au sein du groupe scolaire Desnos / Prévert.

Une participation de 1 000 € sera attribuée par la ville.

Il est entendu qu'Amzer Nevez apporterait le même financement supplémentaire au projet.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, RI » du mardi 10 novembre 2015 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 16 novembre 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

➤ **VALIDE** cette aide de 1 000 €.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,  
Maire